

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos de reportages diffusés en novembre 2013 au *Téléjournal* et à l'antenne régionale de Moncton d'ICI Radio-Canada Télé.

LA PLAINTE

Le plaignant est M. Robert Morin. Il se plaint d'un reportage, diffusé le 6 novembre 2013¹ au *Téléjournal* sur ICI Radio-Canada Télé, qui portait sur les redevances de l'exploitation du gaz de schiste versées à certains producteurs agricoles en Pennsylvanie. Il estime que ce reportage était complaisant et incomplet.

Il reproche également à l'équipe du *Téléjournal* de n'avoir pas mentionné un communiqué du ministère de l'Environnement du Québec.

Voici en quels termes :

« Comment expliquer que le service des nouvelles et notamment le TJ ait passé totalement sous silence le fait que le moratoire québécois sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste (projet de loi 37) soit dorénavant en péril, comme le précisait un communiqué du ministère de l'Environnement le 6 novembre et comme en faisait état le journal *Le Devoir*?

Comment se fait-il que cette même journée, les responsables du TJ aient plutôt choisi de diffuser un véritable "publireportage" de Nicolas Steinbach louangeant les fabuleuses retombées positives des gaz de schiste aux États-Unis?

En corollaire, je vous demande aussi de me transmettre tous les renseignements concernant la nature exacte du mandat initial confié au journaliste Steinbach pour cette série de reportages, qui est à l'origine de ce mandat. »

Le plaignant en a également contre le fait que le journaliste Steinbach ait utilisé dans d'autres reportages, mais pas dans celui diffusé au *Téléjournal*, des propos qu'il qualifie de complaisants de M. Terry Engelder « en le présentant simplement sous le titre de géologue, tout en omettant de mentionner son appartenance à l'American Association of Petroleum Geologists (AAPG) ».

M. Steinbach est attaché à l'antenne régionale de Moncton et ses reportages ont d'abord été produits pour les auditeurs du Nouveau-Brunswick où un débat fait rage, comme au Québec, sur l'opportunité d'exploiter le gaz de schiste.

¹ <http://www.radio-canada.ca/emissions/telejournal/2013-2014/Reportage.asp?idDoc=319200>

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

M. Morin a reçu, à ma demande, une réponse de M. Luc Simard, directeur du Traitement des plaintes et Affaires générales au service de l'Information.

M. Simard explique d'abord que la question du moratoire sur l'exploration du gaz de schiste au Québec « a fait l'objet d'un intense débat partisan depuis que le ministre de l'Environnement a déposé un projet de loi » sur cette question en mai dernier.

Il ajoute que c'est « dans ce contexte partisan qu'il faut comprendre le communiqué du 6 novembre, émis par le cabinet du ministre de l'Environnement ».

« Le ministre, écrit-il, y dénonçait les partis d'opposition qui avaient refusé, la veille, d'adopter le principe de son projet de loi, le projet de loi 37. Notre couverture des travaux parlementaires à Québec est attentive, mais nous ne pouvons, dans le cadre d'un téléjournal de durée limitée, rapporter chacune des péripéties quotidiennes de la vie politique. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas relevé, au *Téléjournal* national du 6 novembre, le communiqué partisan publié en journée. Nous croyons avoir bien fait, car les échanges parlementaires se sont poursuivis dans les jours suivants pour aboutir, le 26 novembre, à l'adoption unanime du projet loi 37 par l'Assemblée nationale. »

Quant au reportage diffusé au *Téléjournal*, voici comment M. Simard répond au plaignant :

« Nous savons que les nouvelles méthodes d'extraction du gaz naturel, comme la fragmentation hydraulique, ne font pas l'unanimité. Le débat est intense, sur les plans économique, social, environnemental et sur celui de la santé. Dans ce contexte, nous nous assurons de présenter une couverture équilibrée, qui rapporte fidèlement les faits et qui reflète les principaux points de vue en présence. Nous maintenons cet équilibre dans le long terme et dans l'ensemble de nos téléjournaux.

Outre le reportage que vous critiquez, voici quelques contenus sur le gaz de schiste que nous avons recensés dans nos téléjournaux entre la fin de septembre et la mi-novembre :

- Samedi 28 septembre : l'effet des énergies fossiles sur l'environnement (par l'animateur de *Découverte*, Charles Tisseyre);
- Jeudi 17 octobre : les autochtones du Nouveau-Brunswick s'opposent à l'exploitation du gaz de schiste et des manifestations se déroulent dans divers coins du pays pour les soutenir;
- Vendredi 18 octobre : comparution en cour des autochtones du Nouveau-Brunswick arrêtés lors du démantèlement de leur barricade;

- Samedi 19 octobre : nouvelle barricade d'opposants au gaz de schiste au Nouveau-Brunswick;
- Mardi 22 octobre : conférence de presse de l'Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick;
- Mercredi 23 octobre : le premier ministre du Nouveau-Brunswick tente un rapprochement avec les autochtones opposés au gaz de schiste;
- Samedi 9 novembre : manifestation anti-gaz de schiste à Cornwall, en Ontario.

Il faut situer dans cet ensemble le reportage du 6 novembre sur les fermiers de la Pennsylvanie qui se sont enrichis grâce au gaz de schiste. La mission du reporter était de nous présenter comment l'énergie fossile avait relancé l'économie de toute une région. (...) Vous aurez d'ailleurs noté que le reportage identifiait aussi les effets indésirables de cette industrie, comme le bruit, le trafic lourd et la contamination des puits artésiens. Dans le même souci d'équilibre, le reportage était précédé d'un rappel, par la chef d'antenne du *Téléjournal*, des manifestations contre le gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. »

Pour ce qui est du géologue interviewé par M. Steinbach, dans ses reportages diffusés à l'antenne de Moncton, M. Simard précise simplement que le journaliste savait qu'il était membre de l'AAPG.

LA DEMANDE DE RÉVISION

M. Morin n'a pas été satisfait de la réponse de M. Simard.

Sur l'identification du géologue Terry Engelder, le plaignant considère qu'on aurait dû clairement indiquer aux auditeurs qu'il était membre de l'AAPG, une association, selon lui, « qui fait du lobby pour l'industrie pétrolière ». Il estime donc que l'appartenance de M. Engelder à cette association en fait « une personne qui n'est pas neutre et qui a clairement choisi son camp et ses intérêts dans le débat ».

Quant au choix éditorial du *Téléjournal*, de ne pas mentionner le communiqué du ministre de l'Environnement à propos du débat parlementaire au sujet du moratoire sur l'exploration du gaz de schiste, voici des extraits de la réplique de M. Morin qui résument son point de vue :

« Que vous jugiez, contrairement à d'autres médias comme *Le Devoir*, qu'un communiqué du cabinet du ministre de l'Environnement constitue de la propagande partisane me paraît pour le moins questionnable. (...) Et je crois qu'il est de votre devoir essentiel en tant que pilier de la démocratie de suivre de TRÈS près ces "péripéties", comme vous dites, car cela intéresse le bien commun et l'ensemble de la population (...). »

LA RÉVISION²

D'entrée de jeu, je répéterai ici ce que j'ai déjà exprimé et expliqué à plusieurs reprises lorsque j'ai dû répondre à des plaignants qui remettaient en cause les choix éditoriaux de Radio-Canada : on peut être en désaccord avec l'importance accordée à certains sujets retenus par un bulletin de nouvelles, juger qu'un ou d'autres sujets ou des angles de traitement différents étaient plus pertinents, il reste que les journalistes et les autres responsables des contenus d'information sont entièrement libres de leur choix.

L'importance qui doit être accordée à un sujet répond bien sûr à certains facteurs objectifs et il est rare qu'on se pose des questions lorsque se produisent des événements dont la gravité saute aux yeux. Quand survient une catastrophe, comme celle de Lac-Mégantic, personne ne doute qu'elle doit être en tête des bulletins.

La chose n'est pas si évidente quand on doit déterminer, dans un bulletin limité dans le temps, si on doit ou non faire une place à un communiqué ministériel « dénonçant » les manœuvres d'un parti d'opposition dans un dossier qui tient le haut de l'actualité depuis des mois et dont il est clair qu'on parlera encore pendant longtemps. Dans un cas comme celui-ci, il pourra y avoir divergence à l'intérieur même de l'équipe de rédaction, c'est dire à quel point les avis seront partagés chez les auditeurs qui, eux, exercent leur jugement à partir de leurs propres points de vue et opinions, convictions, valeurs, morale, etc.

Disons les choses simplement, les choix éditoriaux ne font jamais, et je parle d'expérience, jamais l'unanimité. Même dans les cas en apparence évidents, comme la tragédie de Lac-Mégantic que j'ai donnée en exemple plus haut, il s'en trouvera toujours pour considérer qu'on en fait trop, ou pas assez, qu'on est trop complaisant ou trop envahissant, qu'on ne pose pas les bonnes questions aux bonnes personnes, et ainsi de suite.

Voilà pourquoi les démocraties carburent aux libertés de presse et d'expression, des droits essentiels garantis par les constitutions.

À Radio-Canada, les *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ), qui servent de balises à l'exercice du journalisme, reprennent évidemment ces principes de base. Voici comment ils y sont formulés :

« Préserver notre indépendance³

Nous sommes indépendants des lobbies et des pouvoirs politiques et économiques. Nous défendons la liberté d'expression et la liberté de la presse, garantes d'une société libre et démocratique.

L'intérêt public guide toutes nos décisions. »

² <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

³ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Encore une fois, comme je l'expliquais de nouveau récemment dans une autre de mes révisions :

« On pourra ne pas être d'accord avec les choix éditoriaux de Radio-Canada, on pourra considérer qu'ils sont mauvais ou non pertinents. On pourra aussi être en désaccord sur le fait qu'ils soient ou non d'intérêt public. Mais il demeure qu'ils sont de la seule prérogative de ses journalistes et autres producteurs de contenus d'information. »

M. Morin, donc, a tout à fait le droit de penser que c'était une erreur de ne pas avoir mentionné, au *Téléjournal*, le communiqué de presse ministériel dont il parle dans sa plainte, mais c'est son point de vue, et le choix de l'équipe de rédaction ne constitue en aucune manière une infraction aux NPJ.

M. Morin estime aussi que le reportage présenté au *Téléjournal* était complaisant et qu'il louangeait « les fabuleuses retombées positives des gaz de schiste aux États-Unis ».

J'ai vérifié le contenu du reportage de M. Steinbach. Il y fait bien état des revenus considérables obtenus en redevances par des agriculteurs de Pennsylvanie grâce à l'exploitation du gaz de schiste; et des conséquences positives que cette manne a eu sur les communautés. Mais jamais il n'a louangé ces retombées, pas plus qu'il ne les a qualifiées de « fabuleuses ».

Les faits sont les faits : le journaliste n'a pas inventé que plusieurs agriculteurs soient devenus millionnaires grâce au gaz exploité sur leurs terres. Son reportage m'est apparu essentiellement factuel et en rien complaisant.

Et tout aussi d'intérêt public que les conséquences néfastes de l'exploitation du gaz de schiste qu'il mentionne également dans son reportage et sur lesquelles il fait réagir les fermiers millionnaires qu'il a interviewés.

En effet, n'était-il pas pertinent de révéler que le choix de la Pennsylvanie de miser sur l'exploitation du gaz de schiste avait entraîné de telles retombées économiques?

Et qui savait, comme M. Steinbach a pris la peine de l'expliquer, que ce genre de pactole serait hors de portée des agriculteurs du Québec et du Nouveau-Brunswick si jamais ces provinces choisissaient d'autoriser l'exploitation du gaz de schiste?

Et que le gaz de schiste produit en Pennsylvanie était en bonne partie exporté vers l'Ontario et le Québec?

Ce n'est pas être complaisant que d'ajouter des éléments nouveaux à un dossier largement débattu publiquement, qu'ils plaisent ou déplaisent aux tenants de l'une ou l'autre des positions qui s'affrontent. C'est au contraire la base du métier de journaliste de fournir au public tous les éléments lui permettant de se faire une opinion éclairée.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le principe d'indépendance des NPJ, que j'ai cité plus haut, prend la peine de préciser que les journalistes et les responsables de l'information sont indépendants « des lobbies et des pouvoirs politiques et économiques ». Et ce, de quelque côté de l'opinion qu'ils se trouvent.

Je crois comprendre que M. Morin aimerait que, par souci d'impartialité et d'équilibre, on parle du mouvement d'opposition au gaz de schiste chaque fois qu'on aborde d'autres aspects de la question, en particulier lorsqu'ils risquent de présenter l'exploitation sous un jour plus avantageux.

Si on retenait cette approche, il faudrait bien aussi faire le contraire, soit mentionner les avantages du gaz de schiste chaque fois qu'on parle de ceux qui s'y opposent.

Ce n'est donc pas ainsi qu'on juge de l'équilibre⁴ d'une couverture journalistique.

Les NPJ sur cette question disent ceci :

« Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue.

Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont reflétés avec respect. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent.

Nous nous assurons également de présenter ces points de vue dans un délai raisonnable. »

Il faut donc retenir que cette diversité d'opinions est présentée dans tous les médias (plateformes) de Radio-Canada et dans un délai raisonnable. Dans le cas qui nous occupe, ce « délai raisonnable » a commencé depuis que le débat sur le gaz de schiste a été lancé, et s'étendra jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Je rappelle à cet égard que Radio-Canada, par les journalistes de son émission *Découverte*, a été parmi les tout premiers à mettre en lumière, il y a déjà plus de trois ans, les conséquences parfois désastreuses de l'exploitation du gaz de schiste en Pennsylvanie.

Par ailleurs, le porte-parole de la direction de l'Information de Radio-Canada, Luc Simard, a raison de mentionner que les téléjournaux ont amplement couvert les activités des mouvements d'opposition au gaz de schiste.

Je ne vois donc pas comment la couverture par Radio-Canada du débat sur le gaz de schiste pourrait être qualifiée de partielle et déséquilibrée.

⁴ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Reste la question du géologue Terry Engelder. Le plaignant considère que le journaliste aurait dû indiquer, dans ses reportages diffusés à l'antenne de Moncton de Radio-Canada, l'appartenance du géologue à l'AAPG. Pourquoi? Parce que cette association ferait, selon lui, « du lobby pour l'industrie pétrolière ».

Pour contexte, il faut savoir que l'antenne de Radio-Canada à Moncton a diffusé quatre reportages de M. Steinbach sur les conséquences, bonnes et néfastes, de l'exploitation du gaz de schiste pour la Pennsylvanie. Le géologue Engelder apparaissait dans deux de ces reportages.

Dans le premier⁵ où il utilise ses propos, le journaliste Steinbach présente ainsi M. Engelder :

« Terry Engelder est le premier avec son collègue Nash à avoir calculé le potentiel du gisement Marcellus (en Pennsylvanie). »

Et voici ce qu'il dit de lui dans le second reportage⁶ :

« Le géologue Terry Engelder, considéré comme le père du développement du gaz de schiste en Pennsylvanie (...). »

C'est à mon avis très différent que de l'avoir présenté « simplement sous le titre de géologue », comme l'affirme M. Morin.

Et voici les informations et opinions livrées par M. Engelder dans les reportages :

- Il est nécessaire de construire des ports pour exporter vers l'Asie du gaz naturel liquéfié parce que les prix y sont plus élevés;
- Environ cinq billions de mètres cubes de gaz de schiste ont été extraits jusqu'à présent en Pennsylvanie et la production devrait doubler au cours des cinq prochaines années;
- Un des premiers ports destinés à l'exportation vers le Japon et la Corée sera sans doute en Colombie-Britannique où la production est suffisante pour fournir ces marchés;
- On devrait faire plus d'études sur les émissions produites par les stations de compression qui filtrent le gaz de schiste à sa sortie des puits, car on manque de données à ce sujet;
- La Pennsylvanie a été le laboratoire mondial pour le développement de l'industrie du gaz de schiste;
- La contamination de 18 puits d'eau potable à Dimock a été un sacrifice pour le bien de la collectivité, qui a permis à l'industrie de corriger ses erreurs et d'améliorer ses pratiques;

⁵ <http://www.radio-canada.ca/regions/atlantique/2013/11/05/009-gaz-schiste-diversification-pennsylvanie.shtml>

⁶ <http://www.radio-canada.ca/regions/atlantique/2013/11/07/009-gaz-schiste-lecons-pennsylvanie.shtml>

- De nouvelles règles ont été imposées pour renforcer la cimentation des puits et éviter les fuites de gaz, ce qui pourrait servir de point de départ au Canada et lui permettre de ne pas refaire les erreurs que l'industrie a faites en Pennsylvanie.

Les propos de M. Engelder sont transparents : il présente d'une part des données factuelles; et il défend une industrie qu'il a, par sa découverte du gisement Marcellus, contribué à mettre au monde; il reconnaît que des erreurs ont été faites, qu'elles ont été corrigées et que le Canada pourrait profiter de l'expérience de la Pennsylvanie.

Le journaliste présente aussi M. Engelder pour ce qu'il est, soit « le père du développement du gaz de schiste en Pennsylvanie », « le premier à avoir calculé le potentiel du gisement Marcellus ». Il me semble évident qu'après pareille présentation, on ne peut se tromper sur la nature des opinions émises par M. Engelder ni sur le fait qu'il ait « clairement choisi son camp et ses intérêts dans le débat ».

Quant à l'AAPG, il est clair que cette association prend position sur toutes les questions qui touchent la géologie pétrolière, y compris, par exemple, sur la pertinence de légiférer au niveau fédéral aux États-Unis pour encadrer la fracturation hydraulique nécessaire à l'exploitation du gaz de schiste.

Mais ça ne fait pas pour autant un lobby de l'AAPG. Il s'agit plutôt d'un regroupement professionnel comme il en existe pour chaque profession ou corps de métier. Une organisation, qui existe depuis près d'un siècle, se présente comme la plus importante association mondiale de géologues spécialisés en exploration, et dit se consacrer « à la science de la géologie pétrolière et à ceux qui en ont fait leur profession ».

Sachant que M. Engelder est un géologue spécialisé dans le gaz de schiste, qu'on l'a déjà présenté à l'auditeur comme le « père » de l'industrie du gaz de schiste en Pennsylvanie, je ne vois pas ce que ça nous apprendrait de plus sur son point de vue que de savoir qu'il est membre de l'AAPG.

Pour utiliser des analogies, devrais-je, chaque fois que j'écris une révision, mentionner que je suis membre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec? Devrait-on préciser, lorsqu'on interviewe un médecin, qu'il est membre de l'Association des médecins du Québec? Je n'en vois pas la pertinence. Pourtant, ces associations, comme la grande majorité des regroupements du même genre, s'impliquent dans les débats touchant les champs d'expertise de leurs membres dont ils défendent les intérêts auprès, entre autres, des gouvernements et des organismes réglementaires.

CONCLUSION

Le reportage diffusé le 6 novembre 2013 au *Téléjournal*, sur ICI Radio-Canada Télé, à propos de l'exploitation du gaz de schiste en Pennsylvanie, comme les autres du journaliste Nicolas Steinbach, diffusés à l'antenne de Radio-Canada, n'ont enfreint aucune des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau
Ombudsman, Services français
CBC/Radio-Canada
Le 20 décembre 2013